

## **L'ANACFOC et les syndicats (SNES-FSU, SGEN CDFT, SNALC, UNSA) se mobilisent ensemble pour l'amélioration des conditions d'exercice du métier de conseiller en formation continue**

L'ANACFOC est une association professionnelle créée en 1978 dont l'objet est de contribuer au rayonnement et à la réussite de la mission formation continue et professionnelle de l'Education Nationale et à la professionnalisation des conseillers en formation continue. Elle s'est rapprochée depuis 2018 des syndicats de l'Education Nationale pour valider auprès d'eux les propositions d'amélioration de la situation des conseillers en formation continue. Ce travail de coopération s'est concrétisé par la constitution d'une intersyndicale soutenant les revendications légitimes concernant cette fonction.

Le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER, lors de son message vidéo le 13 juin 2019 pour les 32èmes journées professionnelles ANACFOC, à l'attention des conseillers en formation continue a réaffirmé « *leur rôle essentiel pour certains des enjeux qui concernent notre système éducatif et notre pays* ».

A cette occasion il a rappelé que l'Education Nationale « *a besoin des conseillers en formation continue, de leur sens de l'initiative, de leurs connaissances claires des situations pratiques des entreprises et de l'éducation nationale* ».

**Par ailleurs**, il a évoqué le contexte « *favorable parce que les réformes sont bonnes pour le métier de conseiller en formation continue* » et a mis l'accent sur « *les ponts, les passeurs entre les deux mondes* » qu'incarnent les conseillers en formation continue.

En effet, la mission formation professionnelle et continue de l'éducation nationale assurée depuis plus de 40 ans par le réseau des GRETA peut compter sur « les ambassadeurs de la formation tout au long de la vie » que sont les conseillers en formation continue et il est bien question aujourd'hui de leur donner la légitimité et les moyens nécessaires au développement de leurs missions.

Cadres de l'Education Nationale, les conseillers en formation continue prennent part au pilotage opérationnel des GRETA sur le terrain et à l'échelon académique en lien avec les orientations nationales et régionales, ils assurent le développement des GRETA sur l'ensemble des territoires (139 GRETA, 4750 sites de formation). Ils sont les pivots de l'organisation, spécialistes de l'ingénierie de formation, managers d'équipes, interfaces avec le marché qu'ils prospectent, développeurs de l'apprentissage...

Plus de 1300 conseillers en formation continue sont affectés à temps complet à la mission formation continue au sein de l'Education Nationale. Le Décret n° 2019-317 du 12 avril 2019 intégrant l'apprentissage aux missions des groupements d'établissements (GRETA) constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation élargit de manière significative et nouvelle les missions dévolues aux GRETA et de fait aux conseillers en formation continue.

**Ceux-là même** contribuent quotidiennement au rayonnement et au dynamisme du réseau qui :

- Est un employeur important (plus de 8000 équivalents temps plein)
- Génère des richesses (1/2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2017)
- Assure sa propre solvabilité sur le marché concurrentiel de la formation
- Rémunère plus de 33 000 intervenants...

**Tout le monde est unanime**, les conseillers en formation continue prouvent quotidiennement l'utilité fondamentale de leur mission, d'égalité d'accès à la formation pour l'ensemble de la population sur

l'ensemble du territoire et ainsi contribuent au rôle d'ascenseur social plus que jamais nécessaire dans notre société complexe et fragmentée.

**Et pourtant**, ils restent les grands oubliés dès qu'il s'agit de leur statut, du périmètre de leur fonction et de l'évolution de leur carrière. En témoigne le groupe de travail GT 15, dédié aux métiers de la formation continue des adultes, dont les travaux n'ont pas abouti sur la revalorisation de la situation des conseillers en formation continue. (Malgré les revendications déjà portées par les syndicats et la promesse du cabinet de l'époque de l'augmentation de l'indemnité).

**Seuls personnels de l'Education Nationale avec une mission académique spécifique** exclue de la liste des 80 % qui auront un accès fonctionnel à la classe exceptionnelle....

**Seuls personnels de l'Education Nationale** n'ayant pas vu sa situation financière et sa gestion de carrière évoluer (comparativement aux Chefs d'établissement, DDFPT, Inspecteurs, Enseignants, Coordonnateurs de l'apprentissage...).

**Seuls personnels de l'Education Nationale**, ne disposant d'aucune perspective d'évolution de carrière réelle, pas d'accès pour les titulaires issus des concours CPIF au corps des agrégés, des inspecteurs...

**Seuls personnels de l'Education Nationale**, disposant **d'une image fortement dégradée qui s'accompagne d'inégalités criantes au sein de sa famille professionnelle** en témoigne le manque d'attractivité du métier qui connaît aujourd'hui d'importantes difficultés de recrutement et de maintien dans l'emploi.

**Ces inégalités de traitement avec les autres corps de l'éducation nationale peuvent être encore aggravées selon le lieu d'affectation des conseillers en formation continue.** Tous les conseillers en formation continue de la DGESCO, titulaires et contractuels, ont été « **déclandestinisés** » par une modification significative de leur statut (intégration de l'indemnité de sujétion dans le traitement indiciaire, intitulé de métier en lien avec les missions : ex : ingénieur de formation »...).

« *Le contexte favorable* » évoqué par M. Le Ministre de l'Education Nationale se heurte à :

- des inégalités de traitement avec les autres fonctions mais aussi au sein même du métier
- une forte dégradation des conditions d'exercice du métier de conseiller en formation continue
- une extension des missions de conseiller en formation continue sans moyens supplémentaires et sans clarification des textes
- une multiplication de modèles de fonctionnement selon les académies

**A l'évidence**, la mission essentielle de formation continue de l'Education Nationale assurée par les conseillers en formation continue, est fragilisée, alors même que celle-ci s'élargit à l'apprentissage, enjeu majeur de l'insertion professionnelle des jeunes nécessitant par la même une implication et un engagement de tous les instants des CFC.

Les conseillers en formation continue conscients de ses nombreux et nouveaux enjeux souhaitent rester les « *premiers de cordées* » qu'ils ont toujours été dans le défi permanent de lier emploi et formation, mais ils demandent des réponses et des actions concrètes légitimant leur place au sein de notre institution.

Depuis l'audience de l'ANACFOC avec M. Le Ministre de l'Education Nationale, cette rencontre au plus haut niveau a permis à son initiative la mise en œuvre de réunions de travail avec :

- **M. Jean Marc HUART**, Directeur général de l'enseignement scolaire DGESCO, **Me Catherine VIEILLARD** sous directrice des lycées et de la formation professionnelle ; **Me Valérie SAIGNE**, sous directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires au service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire DGRH - le 03 Juillet 2019

- **M. Marc FOUCAULT** Inspecteur général de l'Education Nationale et de la Recherche, **Me TROCME Brigitte**, adjointe de Me VIELLARD, sous directrice des lycées et de la formation professionnelle. - le 09 Juillet 2019

Il convient aujourd'hui d'inscrire au plus vite dans l'agenda social un calendrier de groupes de travail concernant les revendications portées à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives de l'Education Nationale et l'ANACFOC, au titre de la reconnaissance du métier et du développement de nouvelles missions intégrant l'apprentissage :

- La revalorisation de 30 %de l'indemnité
- La majoration de 40 points NBI
- L'intégration de l'accès à la classe exceptionnelle comme catégorie cible pour les CFC
- La réactualisation et l'élargissement du référentiel CFC au regard des évolutions de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et des lieux d'exercice : GRETA/DAFCO-DAFPIC/GIP FCIP...).

Il faut que des avancées concrètes soient rapidement actées pour manifester une reconnaissance des conseillers en formation continue qui assument, depuis trop longtemps, une augmentation de leur charge de travail sans aucune compensation.